

COMMUNE

71460 BRESSE SUR GROSNE

L'an deux mil vingt six et le Jeudi 03 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. MONNOT Marc, Maire.

Secrétaire de séance : Mme de Murard Anne

Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORITE DU MAIRE :

Des calomnies contre le maire de notre commune ont été prononcées à son encontre par un de nos administrés : la gendarmerie est prévenue,
La prochaine fois, Monsieur le Maire déposera plainte pour diffamation.

EGLISE DE COLOMBIER LE HAUT

Un généreux donateur a proposé d'assurer le financement de la restauration de L'Eglise de Colombier sur plusieurs années, par le biais d'une convention avec création d'une association sans contrepartie : elle restera ainsi la propriété de la commune de Bresse et une messe par an y sera célébrée.

Le Conseil valide à l'unanimité.

SITUATION DU DOSSIER DU BOIS DU VERNAY

Ce bois, anciennement sur St Forgeuil, est bien propriété de la commune de Bresse : il ne rapporte rien et de plus, nous coûte...intéresserait des acheteurs particuliers et une collectivité : aucun texte n'existe stipulant qu'il ne peut être vendu. Une chose est certaine, il ne peut en aucun cas, changer d'attribution et sera toujours un bois. Une délibération est votée ce soir pour l'éventuelle vente de ce bois de 17ha : 10 voix pour et un vote blanc.

ETAT DE FINANCEMENT DES TRAVAUX POUR LE FUTUR CAFE DE PAYS

Le Coût des travaux est de 50 000€ HT soit 60 000 TTC. La Commune a perçu pour l'instant un acompte de 7 750€ de subventions sur 27 500€. Monsieur Le Maire a proposé d'avancer le montant des travaux soit environ 20 000€ le temps de récupérer la TVA et le reste des subventions pour ne pas déséquilibrer le budget de la commune. Cependant la trésorerie réfute cette idée sauf si cela se fait sous forme de don. Monsieur Le Maire ne semble pas contre cette solution, mais il attend de voir l'avancement des travaux. Cependant, il est clair que de toutes les façons ce projet verra le jour.

PROBLEMATIQUE DU MIROIR DU CARREFOUR (Route de Champagny)

Plusieurs personnes demandent à ce que le miroir côté église soit remis pour les personnes qui descendent Champagny car problème de visibilité. A contrario, ceux qui viennent de Saint Pancrace se plaignent aussi car avec la route qui est prioritaire et la gêne des voitures stationnées fait qu'ils demandent à avoir un miroir côté route de Champagny. Monsieur Le Maire va se renseigner quant au coût d'un second miroir.

QUESTIONS DIVERSES

Les délégués à la gestion du Grand Bragny nous évoquent des problèmes rencontrés avec l'ONF par rapport entre autres à un souhait de planter des variétés non adaptées à notre région (Pins Maritimes) pour soutenir la gestion du bois, Le Maire propose que si besoin, une délibération soit prise pour soutenir le Président du Grand Bragny et d'autres membres du syndicat qui n'approuvent pas cette idée.

Christelle FAURE nous fait un compte-rendu sur la réunion du SIVOS concernant Le Prado (Nouvel établissement qui doit recevoir des enfants retirés de leur famille 48 enfants et environ 70 personnes pour la gestion de cet établissement. L'ouverture du Prado devrait se faire en 2027. Ceci-dit, le Conseil s'interroge sur la prise en charge des frais de scolarité pour ces enfants.

Pour le repas d'automne, la formule de l'année dernière ne pourra pas être réitérée cette année car la personne a pris sa retraite. Donc la Commune va trouver une alternative pour faire passer un agréable moment à tous les participants.

Le Maire évoque un problème de toiture au niveau de la sacristie de l'église de Bresse, il a demandé un devis pour envisager une toiture en tôle pour éviter un effondrement de cette partie. Cependant vu le prix du devis (7 500€ TTC), une réparation provisoire à l'aide de toile sera effectuée dans l'immédiat.

Jean-Baptiste ROY alerte le conseil sur un problème d'arbre au niveau de l'agorospace ; en effet les souches sont en train d'abimer le terrain. Il est soumis l'hypothèse d'enlever l'arbre qui menace en plus de tomber et voir pour planter autre chose qui ne produirait pas trop de racines. Jean-Baptiste prendra en charge le coût de la pelleteuse et la Commune celui du transfert de celle-ci.

Levée de séance à 21h45

Le Maire
M. MONNOT

La secrétaire de séance
A. de MURARD

